République Française

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt quatre, le 30 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2024

Nombre de Conseillers:

En exercice :

14

Présents :

10

Procurations : Votants :

4

14

Présents:

Délibération n° 26

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Odile MASSON

<u>Absents</u>: Christiane ROCHEDIX, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Philippe GREGOIRE

OBJET:

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

Autorisation d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne <u>POUVOIRS</u> déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Mandants</u>

Mandataires

Christiane ROCHEDIX

Odile MASSON

Arnaud VASSAL

Catherine BERTHERAT

Anne-Laure SEUX

Baptiste BON

Philippe GREGOIRE

Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 24 mai 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200750-20240530-2024-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération 2024-14 du 4 avril 2024, Considérant l'attente de versement des subventions à hauteur de 200 000 €

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 200 000 €.

Considérant l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne énoncée ci-après :

Montant du prêt : 200 000 Euros Durée du contrat de prêt : 2 ans

Périodicité des échéances : semestrielle

Montant de la première échéance : 4 420,00 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 4,42 % Commission d'instruction : 0 € Coût total du prêt : 17 680,00 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'un emprunt comme décrit ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire où son représentant de signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,

Georges THOMAS